

Protocole d'entente entre la Province du Manitoba et la Société historique de Saint-Boniface
(SHSB)

Attendu que :

- le gouvernement du Manitoba encourage la promotion du patrimoine manitobain, la préservation des ressources historiques et l'accès public à ces ressources;
- la SHSB a pour mission d'acquérir, de préserver et de promouvoir le patrimoine francophone et métis de l'Ouest canadien et du Manitoba en particulier;
- depuis sa création en 1902, la SHSB a entrepris des recherches archéologiques et historiques, a amassé une collection d'artefacts de musée, a recueilli des documents d'archives et a constitué une bibliothèque spécialisée dans l'histoire du Manitoba qui relatent tous la présence des francophones et des Métis dans la province;
- depuis sa création, la SHSB fait des conférences, monte des expositions, donne des ateliers de formation, fournit des services généalogiques, publie des ouvrages historiques et soutient la désignation de lieux historiques;
- depuis 1998, la SHSB gère le Centre du patrimoine, un immeuble conçu pour recevoir, traiter et préserver principalement des archives en langue française qu'elle met à la disposition du public;
- le Centre du patrimoine assure des services dans les deux langues officielles;
- les archives de la SHSB révèlent une part importante de la richesse et de l'ampleur du patrimoine du Manitoba;
- la SHSB a terminé avec succès le programme offert par Arts Stabilization Manitoba Inc. et a démontré sa capacité à adopter les meilleures pratiques d'affaires pour assurer son développement durable;
- la Province du Manitoba soutient le mandat provincial de la SHSB en contribuant financièrement à la construction et à l'exploitation du Centre du patrimoine.


Le gouvernement du Manitoba reconnaît que :

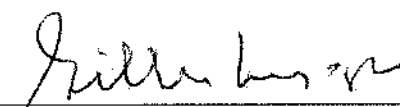
- le rôle de la SHSB est d'assurer l'acquisition, la préservation et la promotion du patrimoine archivistique de langue française au Manitoba;
- les archives de la SHSB ont une portée d'envergure provinciale et nationale;
- depuis 1902, l'acquisition, la préservation et la promotion des archives et des artefacts de la SHSB sont assurées à l'aide des ressources de la communauté francophone du Manitoba;
- la SHSB est le pendant francophone des Archives du Manitoba.

En vertu de la présente entente, le gouvernement du Manitoba et la SHSB s'engagent à travailler ensemble pour assurer l'acquisition, la préservation et la promotion des archives liées à l'histoire du Manitoba. Afin de mettre en oeuvre cette entente, les deux parties conviennent d'établir un groupe consultatif conjoint relevant du sous-ministre du Sport, de la Culture et du Patrimoine, dont la coprésidence sera assurée par le directeur général de la SHSB et l'archiviste du Manitoba, qui aura pour mandat :

- d'établir les exigences pour assurer l'acquisition et la préservation des documents liés au patrimoine francophone et métis du Manitoba;
- de cerner les activités et les projets conjoints faisant valoir le patrimoine francophone et métis au Manitoba;
- de promouvoir conjointement la portée d'envergure provinciale et nationale des archives du Centre du patrimoine et des Archives du Manitoba;
- d'offrir des conseils opportuns relativement à d'autres sujets et priorités d'intérêt commun, ou à des questions qui pourraient être confiées de temps à autre au groupe consultatif par le ministre ou le sous-ministre du Sport, de la Culture et du Patrimoine.

SIGNÉ EN PRÉSENCE DE :

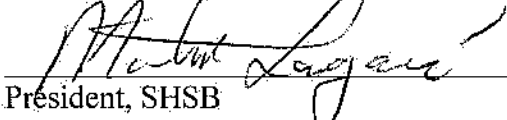

Witness


Witness

POUR LE GOUVERNEMENT DU MANITOBA:


Ministre, Sport, Culture & Patrimoine

ACCEPTÉ AU NOM DE LA SHSB:


Président, SHSB